



PRÉOCCUPATIONS SOCIALES CHAPITRE 4

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Mise à jour de la 2^e édition – 2018

Version actualisée en juin 2021



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2018. « Chapitre 4 : Préoccupations sociales », *Plan directeur de l'eau, 2^e édition, mise à jour 2018, version actualisée en juin 2021*. 17 p. + annexes

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des annexes	iv
Introduction	v
1. Description des représentations sociales et des préoccupations de la population relatives à la ressource eau	6
2. Méthodologie	6
2.1. Sondage des acteurs de l'eau et sondage citoyen.....	6
2.2. Sondage de la tournée des municipalités.....	8
2.3. Comité technique.....	8
2.4. Consultations publiques.....	8
3. Grandes préoccupations	10
3.1. Dégradation générale de la qualité de l'eau.....	10
3.2. Pollution par les installations septiques.....	10
3.3. Apparition de fleur d'eau de cyanobactéries.....	10
3.4. Dégradation des rives due à une bande riveraine déficiente.....	11
3.5. Augmentation de l'imperméabilisation des sols en raison des constructions.....	11
3.6. Impacts de la gestion des niveaux de l'eau par un barrage sur l'érosion des rives.....	11
3.7. Impacts des changements climatiques.....	12
3.8. Perte ou dégradation des milieux humides.....	12
3.9. Propagation des espèces exotiques envahissantes.....	13
3.10. Conflit entre les usagers d'un plan d'eau relié aux embarcations à moteur.....	14
3.11. Préoccupations transversales.....	14
3.12. Limite de l'analyse.....	14
4. Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)	15
4.1. Description de l'exercice de détermination des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH).....	15
4.2. Méthodologie.....	15
4.2.1. Sondages des acteurs de l'eau et des citoyens.....	16
4.2.2. Rencontre avec les MRC.....	16
4.2.3. Réunions de la table de concertation (conseil d'administration du COBALI).....	17
4.3. Les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH).....	17

Liste des tableaux

Tableau 2.1.	Acteurs ou groupes d'acteurs ayant répondu au sondage.....	7
Tableau 2.2.	Résultats de l'exercice de priorisation des principales problématiques retenues lors des consultations publiques	26

Liste des annexes

Annexe 1	Sondage.....	18
Annexe 2	Résultats des sondages et des consultations publiques	25

Introduction

La gestion intégrée de la ressource en eau est un processus collaboratif et participatif. La participation des acteurs est utile et nécessaire à l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE), à l'acquisition de données jusqu'à la réalisation des actions, en passant par la détermination des problématiques et leur diagnostic. Ainsi, suite à l'élaboration du portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre (chapitre 2) et celui des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé (chapitre 3), les préoccupations et les problématiques relatives à l'eau observées par les différents acteurs de la zone de gestion du COBALI ont été recueillies. En plus des acteurs de l'eau, les citoyens ont également été consultés pour renforcer la validité des préoccupations identifiées. Ce chapitre a donc pour objectif d'identifier les grandes problématiques soulevées par les acteurs de l'eau et les citoyens, ce qui est nécessaire pour compléter le diagnostic (chapitre 5).

De plus, afin de se conformer aux exigences ministérielles qui ont suivi l'adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* (2017), le COBALI a procédé en 2020 et en 2021 à un exercice de consultation pour fixer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) de niveau stratégique pour les trois bassins versants de sa zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE).

1. Description des représentations sociales et des préoccupations de la population relatives à la ressource eau

L'étude des représentations sociales permet de comprendre comment les individus en fonction de leur expérience, leurs valeurs, leurs buts, leurs intérêts, construisent des rapports différenciés à l'environnement et des représentations qui donnent un cadre explicatif à leur action. Les rapports de l'homme à un des éléments de son environnement ne s'établissent donc pas à partir des qualités dites objectives de celui-ci. Les gens se forgent des représentations qui vont avec leurs préoccupations, souvent générées par les émotions.

Les perceptions et les représentations que la personne se forge à travers son expérience, ses valeurs, ses attentes et sa sensibilité pour certains attributs environnementaux modulent ses comportements, son attitude et son jugement face à son environnement. Par exemple, on peut penser que la perception de la qualité de l'eau ou de l'accès aux plans d'eau peut être différente selon l'usage que l'on en fait et le rapport que l'on entretient avec la ressource.

Il existe une relation étroite entre les représentations sociales et la dynamique de la relation dans un groupe, car des décisions ou des prises de position sont faites en fonction des perceptions des individus. L'étude des représentations sociales peut aider à saisir le caractère systémique et complexe des enjeux liés aux questions environnementales, à mieux comprendre les dynamiques menant à la prise de position des différents acteurs et celles qui régissent les conflits entre groupes sociaux.

Mais avant tout, l'analyse des représentations sociales et des préoccupations de la population permet au COBALI de recueillir davantage d'informations et de repérer des problématiques qui ne sont pas nécessairement documentées dans le portrait, mais qui peuvent tout de même avoir un impact important sur l'eau et ses usages.

2. Méthodologie

2.1. Sondage des acteurs de l'eau et sondage citoyen

Au mois de mars 2017 une invitation à répondre à un sondage en ligne a été envoyée à différents acteurs et groupes d'acteurs de la zone de gestion ayant un lien, de par leurs activités ou autres, avec la ressource en eau. Une partie des acteurs ciblés font partie de la table de concertation (conseil d'administration) du COBALI ou de son Comité technique. Le sondage a été divisé en deux parties. La première contenait une liste exhaustive de problématiques générales et spécifiques reliées à l'eau retrouvées dans la zone de gestion. Le participant devait attribuer une cote de 1 à 4 selon le degré de préoccupation par rapport à chacune des problématiques. Aussi,

parmi les items de la liste, il devait identifier cinq problématiques jugées prioritaires. La deuxième partie était réservée aux commentaires ouverts et à l'identification de problématiques précises par le participant. Une copie du sondage est présentée à l'annexe 1. Les différents acteurs qui ont répondu au sondage sont présentés au tableau 1.1. Au total, 61 personnes ont répondu au sondage.

En complément, un sondage similaire destiné cette fois-ci spécifiquement aux citoyens et aux membres des associations de lacs a été diffusé au cours de la saison estivale de 2017. Le sondage, disponible en ligne, a également été distribué en format papier par les agents de sensibilisation du COBALI qui ont sillonné la zone de gestion pour offrir un service technique d'accompagnement aux acteurs de l'eau. Le format et les questions du sondage étaient similaires au précédent, cependant les répondants étaient invités à identifier uniquement les cinq problématiques les plus préoccupantes selon eux parmi la liste. En tout, 58 citoyens ont répondu à ce second sondage.

Tableau 2.1. Acteurs ou groupes d'acteurs ayant répondu au sondage

Secteur	Acteurs ou groupes d'acteurs
Municipal	Municipalités (16) Municipalités régionales de comté (MRC)(6)
Économique	Énergie Brookfield Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides S.E.C. Papier MassonWB Pourvoires (4) Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais
Communautaire	Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) Associations de lacs (12 associations et 1 regroupement d'associations, le RAP-HL) Club des ornithologues de l'Outaouais Corporation plein air de la Lièvre Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE-Laurentides) Enviro Éduc-Action Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Parc régional du réservoir Kiamika
Gouvernemental	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - Direction générale des barrages Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) Papineau-Labelle

2.2. Sondage de la tournée des municipalités

Le COBALI a réalisé, entre les années 2014 et 2016, une tournée de l'ensemble des municipalités qui ont une influence significative sur sa zone de gestion. En tout, des représentants du COBALI se sont déplacés pour rencontrer 23 municipalités, lesquelles ont également répondu à un sondage détaillé sur leurs pratiques et leurs réalisations en lien avec la gestion de l'eau. Ce sondage a non seulement permis de faire le suivi des actions prévues au plan d'action 2013-2018, mais aussi d'élaborer le présent Plan directeur de l'eau.

2.3. Comité technique

Lors de la rencontre annuelle de 2017 du Comité technique, qui s'est tenue le 27 avril, les membres du Comité ont été invités, par l'organisation d'ateliers de travail, à s'exprimer sur l'état de la situation des problématiques identifiées dans le plan d'action 2013-2018 du Plan directeur de l'eau. L'objectif de l'exercice était d'identifier les problématiques persistantes et celles pour lesquelles la situation s'est améliorée. Les résultats ont permis d'aiguiller le COBALI sur les objectifs à conserver dans l'élaboration du plan d'action qui compose l'actuelle mise à jour du Plan directeur de l'eau. Également, lors de cette même rencontre du Comité technique, les résultats du sondage des acteurs de l'eau, ainsi que celui de la tournée des municipalités ont été présentés, en plus d'un résumé du portrait et du diagnostic de la zone de gestion. À la lumière de ces résultats, les membres du Comité ont procédé à un classement, par ordre de priorité, de certaines propositions d'orientations ou d'objectifs.

Lors de l'édition 2018 du Comité technique, les principales problématiques retenues de même qu'une ébauche du plan d'action ont été présentées aux membres du Comité afin de confirmer que les préoccupations du milieu avaient été intégrées et traduites en orientations. Ainsi, le Comité technique a été inclus en amont et en aval de la démarche d'identification des problématiques et de l'élaboration du plan d'action.

2.4. Consultations publiques

Deux consultations publiques en salles ont été tenues en novembre 2017 suite à la compilation des sondages. L'objectif était d'échanger avec la population de la zone de gestion, tout en orientant les discussions autour des dix problématiques identifiées comme les plus importantes à la lumière des sondages précédemment réalisés. Les commentaires, opinions et informations soumis par les participants ont permis de valider et de bonifier les plus grandes préoccupations et problématiques qui reviennent le plus souvent. Également, les personnes présentes ont été invitées à identifier trois problématiques qui selon eux sont les plus importantes parmi les dix

sélectionnées. Les consultations étaient aussi l'occasion de présenter au public et aux acteurs de l'eau les grandes lignes du portrait et du diagnostic de la zone de gestion.

Les consultations publiques ont eu lieu le 21 novembre 2017 dans le secteur de Buckingham de la ville de Gatineau et le 28 novembre 2017 à Mont-Laurier. Un total de 13 et de 35 participants respectivement ont assisté à ces consultations publiques en salle. La plupart des personnes présentes représentaient un acteur de l'eau, dont voici la liste pour les deux consultations.

- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Ville de Mont-Laurier
- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
- Municipalité de Mayo
- Municipalité de Bowman
- Municipalité de Val-des-Monts
- Fédération Lausoise des Associations de lacs
- Fédération des lacs de Val-des-Monts
- Association de la protection du Lac-des-Îles
- Association des propriétaires du lac Poisson-Blanc
- Association du lac François
- Association des riverains du lac Rochon
- Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf
- Association du lac de l'Original
- Association du lac Rond de Denholm
- Association des propriétaires des Lacs Faucon et de la Dame à Mulgrave-et-Derry
- Association des propriétaires pour la protection du lac de l'Argile
- Énergie Brookfield
- Corporation de développement communautaire (CDC) des Hautes-Laurentides
- Union des Producteurs Agricoles (UPA) secteur la Lièvre
- Représentant du député fédéral de Laurentides-Labelle
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) – Outaouais
- Corporation plein air de la Lièvre (Centre nautique de la Lièvre)

Les résultats de l'exercice de priorisation des problématiques lors des consultations publiques sont présentés à l'annexe 2. Ces dix principales problématiques avaient été sélectionnées au préalable en fonction des résultats des sondages et de la consultation des membres du Comité technique.

3. Grandes préoccupations

Selon les informations colligées à partir des différents sondages, des discussions du Comité technique et des consultations publiques, dix grandes problématiques ont été retenues comme prioritaires selon les acteurs de l'eau et les citoyens. Malgré la variété des répondants, les résultats des divers modes de consultation se sont avérés très similaires, signe d'un relatif consensus sur les grandes préoccupations dans la zone de gestion.

3.1. Dégradation générale de la qualité de l'eau

La plupart des intervenants identifient la dégradation générale de la qualité de l'eau comme une préoccupation importante et globale, quelles qu'en soient les multiples causes possibles. Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau est donc une grande finalité. La multiplication des données et le suivi plus rigoureux de l'état des cours d'eau depuis une vingtaine d'années favorise une conscientisation face à la dégradation de la ressource. D'un autre côté, on observe un besoin d'acquisition de connaissances pour mieux définir les problématiques et les causes de la dégradation de la qualité de l'eau.

3.2. Pollution par les installations septiques

Essentiellement, les préoccupations concernent le traitement des eaux usées des résidences isolées riveraines. Les installations septiques près des plans d'eau et la présence de puisards sont considérés comme une source de pollution indirecte ou directe importante. Plusieurs intervenants notent un manque de suivi de l'état des installations septiques et un manque de sanctions par les municipalités. D'autre part, la plupart des intervenants croient que la situation s'améliore, mais reconnaissent la difficulté de démontrer la contamination que peut occasionner une installation septique.

3.3. Apparition de fleur d'eau de cyanobactéries

La prolifération des cyanobactéries est une préoccupation majeure pour les riverains et les autorités en raison de son caractère imprévisible et des dangers pour la santé. Contrairement aux conditions habituelles où l'eau peut être dégradée sans que cela soit apparent, les fleurs d'eau de cyanobactéries sont une manifestation tangible et spectaculaire de la dégradation de la qualité de l'eau par un enrichissement en éléments nutritifs. Certaines associations de lacs signalent que les fleurs d'eau se manifestent dans certains secteurs ciblés alors que le lac en général est de bonne qualité selon les résultats du Réseau de surveillance volontaire des lacs. Elles seraient donc selon eux de meilleures indicatrices de la qualité de l'eau selon les différents secteurs des lacs. Certains intervenants sont préoccupés par le manque de suivi des épisodes de fleurs d'eau pour chaque

lac et de la difficulté à prévenir les usagers rapidement lors d'un signalement. Cette problématique, quoique toujours bien présente, est cependant moins mise de l'avant que lors des consultations publiques du précédent Plan directeur de l'eau.

3.4. Dégradation des rives due à une bande riveraine déficiente

La protection de la bande riveraine est ressortie comme la préoccupation la plus importante lors de l'exercice de priorisation qui s'est déroulée au cours des consultations publiques. Les intervenants reconnaissent ainsi le rôle global que joue la végétation riveraine pour la protection de la qualité de l'eau et secondairement, la protection des habitats. Ainsi, la majorité des intervenants identifient la conformité des bandes riveraines comme l'outil permettant d'agir simultanément sur plusieurs facteurs de dégradation des cours d'eau. De nombreuses mesures de sensibilisation et des incitatifs sont mis de l'avant en ce sens depuis plusieurs années par la plupart des municipalités et associations. Cependant, les progrès sont jugés très lents et la largeur de la végétation riveraine demeure souvent très minimale. La plupart des intervenants signalent les limites de la sensibilisation et déplorent un manque d'application réglementaire, même dans les cas les plus flagrants.

3.5. Augmentation de l'imperméabilisation des sols en raison des constructions

La gestion des eaux provenant des surfaces imperméabilisées est une problématique de plus en plus reconnue à l'échelle du bassin versant. La principale préoccupation est le ruissellement des sédiments, des polluants et du matériel d'épandage des chemins vers les cours d'eau. En complément, les surfaces imperméables augmentent les débits et exacerbent le phénomène d'érosion et le ruissellement vers les cours d'eau. Certains lient cette préoccupation au développement de nouveaux secteurs commerciaux, résidentiels ou de villégiature, ou à l'absence de mesures pour favoriser l'absorption de l'eau et la rétention des polluants, tels que des bassins de rétention et de sédimentation.

3.6. Impacts de la gestion des niveaux de l'eau par un barrage sur l'érosion des rives

La variation des niveaux de l'eau est une problématique fréquemment identifiée, en particulier par les citoyens. Essentiellement, les aspects les plus fréquemment cités sont l'érosion des rives des réservoirs, où le marnage est important, ainsi que les difficultés d'adapter les infrastructures tels que les quais aux variations des niveaux. Les secteurs les plus touchés sont ceux situés dans la zone de marnage en amont du barrage des Rapides-des-Cèdres, à Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain. De plus, l'impact du marnage sur la fraie des poissons, notamment le touladi au réservoir du lac du Poisson Blanc et la ouananiche au réservoir Kiamika, a été souligné.

Les lacs et les cours d'eau (autres que la rivière du Lièvre) ayant un barrage à leur décharge retiennent aussi de plus en plus l'attention des riverains, car le niveau de ceux-ci peut avoir un impact sur l'érosion des rives, les quais, ou les activités de plaisance. Plusieurs soupçonnent la gestion du niveau des eaux d'avoir un impact sur la qualité de l'eau ou sur la prolifération du myriophylle à épi et souhaiteraient pouvoir déterminer un mode de gestion optimal des niveaux. En général, ces barrages sont des vestiges d'anciens usages tels que d'anciens moulins à scie. Dans bien des cas, l'utilité première de ces barrages n'existe plus, mais les riverains souhaitent maintenir des niveaux optimums pour la villégiature, en fonction des niveaux auxquels ils sont habitués. Dans certains cas, un ancien barrage a cédé en faisant baisser les niveaux d'eau ou inversement, une décharge de lac autrefois aménagée est maintenant bloquée par un barrage de castor, ce qui fait monter le niveau des eaux.

À un degré moindre, la gestion complexe des barrages de castor est souvent soulevée comme une préoccupation. L'état de certains barrages peut représenter un risque pour les infrastructures situées en aval et causer des inondations si une rupture devait survenir. Actuellement, la présence du castor est gérée, par les municipalités, de façon réactive devant une problématique. Très peu d'entre elles possèdent un plan de gestion préventif pour limiter les risques de dommages, par l'évaluation de l'état des barrages et par le suivi des populations.

3.7. Impacts des changements climatiques

Si la lutte contre les changements climatiques est un enjeu bien connu et médiatisé depuis plusieurs années, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion de l'eau est une préoccupation relativement récente. Cependant, il n'est pas surprenant de voir un intérêt croissant pour ce sujet étant donné les recherches de plus en plus nombreuses et accessibles sur le sujet. La récurrence des événements hydroclimatiques extrêmes sont de plus en plus perceptibles pour les citoyens, notamment avec la crue exceptionnelle du printemps 2017 et les pluies automnales diluviennes qui ont affecté l'Outaouais cette même année. De plus, la hausse des températures en préoccupe plusieurs quant à l'impact sur la biodiversité, notamment sur les communautés de poissons d'intérêt tels que les salmonidés. Les préoccupations liées aux changements hydroclimatiques sont davantage liées à une exacerbation de problématiques déjà existantes, ce qui ajoute un sentiment d'urgence supplémentaire pour l'adoption de meilleures pratiques de planification et de gestion.

3.8. Perte ou dégradation des milieux humides

La protection des milieux humides est ressortie comme une importante préoccupation, surtout chez les acteurs municipaux et régionaux. Les nombreux services écologiques rendus par les milieux humides sont de plus en plus connus et compris dans un contexte de bassin versant. Leur

rareté croissante, surtout en milieu urbain et agricole, incite les acteurs à leur accorder une grande valeur, d'autant plus que le cadre réglementaire tend à renforcer continuellement leur protection. Malgré l'émergence de nouvelles connaissances et de nouveaux outils cartographiques, l'une des principales préoccupations demeure la difficulté d'identifier clairement ces milieux et de sensibiliser les citoyens à les préserver.

3.9. Propagation des espèces exotiques envahissantes

Cette problématique est pour l'instant essentiellement liée à la propagation du myriophylle à épi. Cette plante exotique envahissante a en effet poursuivi son expansion ces cinq dernières années et de nouveaux lacs se sont ajoutés à la liste des lacs déjà atteints. Étant donné les conséquences importantes sur l'écologie des plans d'eau et les impacts tout aussi importants sur les activités de villégiature (baignade, nautisme, valeur des propriétés), les usagers et les riverains des plans d'eau sont très préoccupés par cette problématique. Plusieurs intervenants démontrent beaucoup d'intérêt pour des techniques de contrôle du myriophylle à épi déjà présent dans un lac. Cependant, la majorité des acteurs et citoyens souhaiterait renforcer les mesures pour empêcher son arrivée dans d'autres lacs.

En lien avec la présence du myriophylle à épi dans les lacs découle le débat portant sur le nettoyage des embarcations et le libre-accès aux plans d'eau. Pour plusieurs acteurs de l'eau, particulièrement certaines associations de lacs, l'absence d'installations pour permettre le nettoyage des embarcations et /ou l'absence de réglementation, combinée au libre-accès aux lacs cause beaucoup de préoccupations quant aux risques d'introduction d'une nouvelle espèce exotique envahissante dans le plan d'eau. Plusieurs réclament donc un contrôle des accès et une obligation de procéder à l'inspection visuelle et au nettoyage de l'embarcation avant la mise à l'eau. Toutefois, ces mesures peuvent être coûteuses et complexes à appliquer et peuvent indirectement limiter le caractère public des plans d'eau. Quoi qu'il en soit, tous conviennent qu'il s'agit d'une problématique très importante et que la sensibilisation doit être poursuivie vigoureusement. Cependant, un minimum d'infrastructures telles que des stations de nettoyage sont nécessaires sur le territoire afin de pouvoir s'attaquer efficacement à la problématique. Certains intervenants notent aussi qu'il est doublement important de demander aux plaisanciers de prendre des mesures après la sortie d'un lac atteint, plutôt que de seulement sensibiliser avant la mise à l'eau sur un lac. À cet effet, il serait intéressant selon certains de faire connaître davantage les lacs atteints et de renforcer les suivis de détection des espèces exotiques envahissantes. Mis à part le myriophylle à épi, l'introduction et la prolifération de certaines espèces de poissons non indigènes aux lacs de la région telles que l'achigan à grande bouche ou la truite arc-en-ciel sont également sources de préoccupation.

3.10. Conflit entre les usagers d'un plan d'eau relié aux embarcations à moteur

La présence des bateaux à moteur sur les lacs préoccupe énormément et de plus en plus les acteurs de l'eau, en particulier les riverains et les associations de lacs. Les principales préoccupations sont liées à la croissance du nombre de bateaux, à leur grosseur et à la puissance des moteurs. Certains naviguent à grande vitesse en zones peu profondes, particulièrement les bateaux de type « wakeboard » ou motomarine, ce qui contribue à une forte érosion des rives. La présence de ces embarcations sur les lacs réduit la qualité de vie des riverains par la pollution et le bruit, qui peuvent aussi être source de conflits entre les plaisanciers et les pêcheurs. Certains considèrent que les lacs sont simplement trop achalandés par de trop gros bateaux et souhaiteraient limiter l'intensité du phénomène du nautisme et restreindre les mises à l'eau. La juridiction fédérale très complexe sur ces questions est déplorée par plusieurs, qui souhaiteraient pouvoir mieux encadrer les pratiques avec les embarcations. Cependant, l'application de tels règlements serait difficile de l'avis de la plupart. En ce sens, l'adoption d'un code d'éthique est vue comme une mesure qui peut donner des résultats intéressants, bien qu'imparfaits, dans la plupart des cas.

3.11. Préoccupations transversales

Les commentaires soulèvent des lacunes dans l'acquisition de nouvelles connaissances, le financement, le respect et l'application des règlements en vigueur ainsi qu'un manque d'implication citoyenne et de collaboration entre les groupes d'acteurs. L'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur des thèmes relatifs à la foresterie, à la construction, aux changements climatiques par exemple, que ce soit auprès des jeunes, des employés municipaux ou de la population, ressort comme une solution à appliquer pour favoriser l'implication citoyenne et la collaboration entre les groupes d'acteurs.

3.12. Limite de l'analyse

Les préoccupations et les commentaires colligés pour l'ensemble des acteurs de l'eau mettent en relief un ensemble de valeurs et d'intérêts différents, quelquefois divergents. Certains de ces commentaires prennent une place importante dans le débat et ne permettent pas de juger adéquatement de la situation, car l'ensemble des arguments n'est pas présenté. C'est ce que l'on nomme le bruit perceptuel. Par exemple, un fort débat existe quant à l'importance de nettoyer les embarcations avant qu'ils puissent accéder au plan d'eau de façon à prévenir l'implantation d'une espèce exotique envahissante. Il est d'ailleurs probable que les préoccupations qui prennent davantage de place ou pour lesquelles davantage de commentaires ont été colligés sont celles pour lesquelles on peut deviner un conflit sous-jacent.

4. Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)

4.1. Description de l'exercice de détermination des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)

Le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* afin d'instaurer un nouveau régime de conservation des milieux humides et hydriques. Cette loi entraîna de nombreuses modifications à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau). Entre autres, la Loi attribue maintenant la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à la municipalité régionale de comté (MRC), à l'échelle de son territoire administratif (à l'exception des terres publiques). Un PRMHH est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant. Le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, comprenant un plan d'action et des mesures de suivi. Le processus d'élaboration des PRMHH doit favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette et tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques. De plus, il comprend l'obligation de consulter les OBV et être cohérents avec l'ensemble du territoire du bassin versant visé.

Par souci de cohérence, la Loi sur l'eau précise que les Plans directeurs de l'eau doivent désormais présenter des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), nouveaux ou mis à jour, en juin 2021. Ces OCMHH doivent notamment :

- Être à l'échelle des bassins versants ou de la zone de gestion intégrée de l'eau;
- Être établis à partir des connaissances existantes et disponibles;
- S'appliquer en priorité au territoire privé;
- Être élaborés avec l'ensemble des acteurs de l'eau et être cohérents avec les besoins exprimés par les acteurs municipaux représentés au sein de la table de concertation;
- Demeurer des objectifs de niveau « stratégique » n'identifiant pas précisément les milieux à conserver, de façon à suggérer une « direction » aux acteurs municipaux.

4.2. Méthodologie

Pour identifier les OCMHH de sa zone de gestion, le COBALI a mené une série de consultations auprès de divers acteurs, en particulier les acteurs municipaux, entre le mois de mai 2020 et mars 2021. Pour faciliter la concertation, une page du site Internet du COBALI a été dédiée à l'explication de la démarche. Cette page comportait aussi de l'information sur les types de milieux humides et leur importance, une carte interactive permettant de visualiser les milieux humides

potentiels, ainsi qu'un portrait / diagnostic sommaire de la situation et la localisation des types de milieux humides sur le territoire.

4.2.1. Sondages des acteurs de l'eau et des citoyens

Entre le 14 mai et le 24 juin 2020, le COBALI a lancé quatre sondages en ligne aux questions identiques, quoique compilés séparément. Le sondage visait principalement à définir les fonctions et les services écologiques jugés les plus importants selon le type de répondants, ainsi que les priorités en matière de conservation sur le territoire. Les différents sondages regroupaient les acteurs dans ces quatre catégories :

- Les 5 MRC de la zone de gestion comportant des territoires municipalisés : Antoine-Labelle, Papineau, La Vallée-de-la-Gatineau, Les Collines-de-l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau (5 répondants)
- Les 24 municipalités locales (16 répondants, incluant une majorité des municipalités incluses dans la zone de gestion pour chacune des MRC)
- Les membres réguliers du conseil d'administration et du Comité technique du COBALI (à l'exception des élus municipaux et des employés des MRC qui étaient visés par les deux sondages précédents), en plus de quelques acteurs supplémentaires importants du territoire, ainsi que huit experts ciblés (27 répondants)
- L'ensemble des citoyens (13 répondants)

Suite à la compilation des sondages, une analyse comparative selon les répondants a été faite, pour faire ressortir les priorités les plus consensuelles. À ce stade, trois priorités des acteurs sont ressorties clairement en ce qui concerne les fonctions et services écologiques:

1. Filtration et maintien de la qualité de l'eau
2. Maintien de la biodiversité
3. Conservation des espèces en péril

Par la suite, des entrevues téléphoniques ont été réalisées avec les experts ciblés afin de recueillir leurs commentaires et suggestions en lien avec les résultats.

4.2.2. Rencontre avec les MRC

Une rencontre virtuelle de co-création a eu lieu le 8 septembre 2020 avec des représentants des MRC visées du territoire. Les données sur les milieux humides et hydriques de la zone de gestion ainsi que les résultats des sondages ont alors été présentés. À partir de ces résultats, le personnel du COBALI et les MRC ont mis de l'avant des propositions d'OCMHH faisant consensus.

4.2.3. Réunions de la Table de concertation (conseil d'administration du COBALI)

Un retour sur les données disponibles ainsi que les résultats des sondages ont été présentés à la Table de concertation lors du conseil d'administration du 15 octobre 2020. Les propositions d'OCMHH élaborés lors de la rencontre des MRC ont été présentées pour discussion et modification. L'essentiel des propositions a été accepté, avec toutefois un ajout pour renforcer la protection des espèces en péril. Par la suite, les libellés finaux des OCMHH ont été rédigés et soumis pour approbation finale à la réunion de la Table de concertation du 10 mars 2021.

4.3. Les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)

Les OCMHH s'appliquent pour les trois bassins versants de la zone de gestion (rivière du Lièvre, rivière Blanche et le ruisseau Pagé). Toutefois, chaque bassin versant est traité distinctement et les OCMHH sont pris en compte pour chacun d'eux séparément, dans chacune des MRC.

Liste des OCMHH approuvés par la Table de concertation :

- Conserver les milieux jugés importants pour les fonctions de filtration et de réduction de l'érosion
- Conserver les complexes de milieux humides de grande taille et comprenant des types diversifiés
- Conserver les milieux humides ou hydriques qui constituent des habitats irremplaçables ou importants pour des espèces menacées et vulnérables
- Conserver les milieux riverains des plaines inondables jouant un rôle important pour la rétention des crues et la conservation de l'espace de liberté des grands cours d'eau, dont au moins un secteur inondable de type marécage pour chacun des cours d'eau suivants: rivière du Lièvre et réservoirs associés, rivière Kiamika, rivière Blanche, rivière des Outaouais
- Conserver une proportion suffisante de grandes tourbières pour maintenir les services de séquestration de carbone, sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
- Assurer une représentativité des superficies occupées par tous les types de milieux humides présents dans chaque domaine bioclimatique

Annexe 1

Sondage

Le COBALI vous consulte!

Quelles sont vos préoccupations concernant l'eau?

Le COBALI souhaite connaître votre avis sur les problématiques relatives à la ressource eau pour sa zone de gestion qui couvre les bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé. Votre avis nous importe, car vous êtes des acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion de l'eau. Veuillez compléter, avant le 15 mars 2017, ce court sondage d'une durée d'environ 5 minutes ...(adresse Survey Monkey)...

*Veuillez noter que vous ne pourrez pas enregistrer vos réponses et y revenir par la suite.

Pour en savoir plus...

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est une table de concertation réunissant les acteurs et les usagers de l'eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé. En tant qu'organisme de bassin versant soutenu par le gouvernement du Québec en vertu de la *Politique nationale de l'eau*, sa mission est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau de ses bassins versants, dans une perspective de développement durable. Pour y arriver, il doit élaborer un **Plan directeur de l'eau** (PDE) qui comprend un portrait, un diagnostic et un plan d'action, et en appuyer la mise en œuvre.

Le plan d'action de la deuxième édition du PDE prenant fin en 2018, le COBALI débute déjà la troisième édition du PDE. Il amorce maintenant la mise à jour du portrait et l'élaboration du diagnostic, qui fait ressortir les problématiques environnementales, sociales ou économiques reliées à l'eau, tout en établissant des relations entre les problèmes et leurs causes. Votre participation est très précieuse à cette étape, car vous connaissez bien votre secteur, votre lac ou votre cours d'eau et vous pouvez identifier des problématiques ou préoccupations relatives à l'eau, au bassin versant et aux habitats qui y sont associés. Voici donc un court sondage à compléter avant le **15 mars 2017**.

Consultation sur les problématiques et préoccupations liées à la ressource eau dans les bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé

Identification du participant (facultatif)

Nom : _____

Quel organisme, entreprise, municipalité, ou association représentez-vous?: _____

Téléphone et courriel : _____

N.B. Vos coordonnées seront utilisées uniquement pour obtenir de plus amples éclaircissements sur vos réponses.

1. Vision globale - Cocher pour chaque thématique votre degré de préoccupation, uniquement en ce qui concerne les ressources en eau. (1- Aucune préoccupation, 2- Peu préoccupé, 3- moyennement préoccupé, 4- très préoccupé).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de choisir parmi toutes les thématiques, cing d'entre elles qui vous semblent les plus prioritaires, pour lesquelles des actions devraient être mises en place à court terme. (5- Prioritaire (max. de 5 cases à cocher))

Enjeu A : Quantité d'eau

- Impacts des changements climatiques (augmentation de l'intensité des précipitations en pluie, augmentations des crues et des périodes d'étiage, hausse de la température de l'eau...)
- Imperméabilisation des sols dû aux constructions (routes, bâtiments, stationnements, etc)
- Assèchement des puits
- Impacts de la gestion des niveaux de l'eau des réservoirs et des lacs régularisés par un barrage sur l'érosion des rives
- Impacts de la gestion des niveaux de l'eau des réservoirs sur les glissements de terrain
- Impacts de la gestion du niveau d'eau des réservoirs et des lacs régularisés par un barrage sur les activités de plaisance
- Impacts de la gestion du niveau d'eau des réservoirs et des lacs régularisés par un barrage sur la faune aquatique (ex : assèchement des frayères)
- Surconsommation de l'eau potable (industrie, résidentiel, etc.)
- Risques d'inondations et de sécheresses reliés à la gestion des barrages

- Risques d'inondations et de sécheresses causés par les événements naturels

Enjeu B : Qualité de l'eau

- Dégradation en général de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau
- Eutrophisation des lacs (envasement, vieillissement prématuré des lacs)
- Pollution par les installations septiques (résidences isolées)
- Contamination des sources d'eau potable (aqueduc et puits)
- Dégradation de la qualité de l'eau due au phénomène de l'érosion des sols (apport de sédiments, glissements de terrain).
- Pollution par les eaux de ruissellement (neiges usées, huiles, etc.).
- Pollution par les engrais et produits chimiques utilisés sur les terrains aménagés
- Manque de données et d'information sur la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau
- Impacts des travaux reliés à la voirie (routes et fossés) et des sites de construction
- Impacts du développement résidentiel (maison ou chalet) aux abords des plans d'eau
- Pollution de l'eau par les rejets des commerces et les industries
- Apparition de fleur d'eau de cyanobactéries (aussi appelées algues bleu-vert)
- Données insuffisantes sur la qualité et la quantité des eaux souterraines
- Pollution par les eaux usées municipales (usines de traitement des eaux usées, surverses, etc)
- Impacts des activités agricoles d'élevage sur les cours d'eau (bétail près des cours d'eau, fosses à fumier...)
- Impacts des activités agricoles de culture sur les cours d'eau (labours, utilisation de pesticides et d'engrais, épandage de fumier...)
- Dégradation de la qualité de l'eau due à une bande riveraine absente ou déficiente (manque de végétation naturelle).
- Impacts des chemins forestiers sur les cours d'eau (lessivage des chemins de terres et des fossés, ponceaux mal conçus ou mal entretenus)

Enjeu C : Écosystèmes (faune, flore, milieux naturels)

- Superficies insuffisantes d'espaces naturels protégés par des mesures légales (parcs nationaux, réserves de biodiversités, réserves naturelles en milieu privé, etc.).
- Propagation des espèces exotiques envahissantes (myriophylle à épi, cladocère épineux, carpe asiatique etc.).
- Surpêche et braconnage
- Impact des activités d'ensemencement sur l'équilibre des écosystèmes (modification de la dynamique des populations, compétition entre les espèces naturelles et introduites, modification de la génétique etc.).
- Présence d'espèces de poissons non indigènes introduites dans les plans d'eau (achigan, maskinongé, truite arc-en-ciel...).
- Impacts de l'abattage d'arbres par les activités forestières sur terres publiques ou privées
- Conséquences de l'affluence des touristes et des villégiateurs en saison estivale (augmentation massive du nombre d'usagers sur un plan d'eau)
- Dégradation de l'habitat du poisson (frayères, obstacles à la circulation du poisson)
- Protection insuffisante des espèces en péril (ex : tortue des bois, cisco de printemps)
- Perte ou dégradation des milieux humides (remplissage, assèchement,...)
- Érosion des rives (autres plans d'eau que réservoirs)
- Érosion des sols (transport de sédiments vers les cours d'eau)

Enjeu D : Aspects sociaux

- Limitation du nombre d'accès publics aux plans d'eau
- Accès public aux plans d'eau devenus plus complexes ou coûteux (présence de barrières, de préposés, tarifs, etc.)
- Accès insuffisants à des stations de lavage des embarcations (nombre de stations, répartition sur le territoire)
- Mesures insuffisantes pour empêcher la propagation des espèces exotiques envahissantes (lavage obligatoire des embarcations, stations de lavage, sensibilisation, barrières)

- Conflit entre les usagers d'un plan d'eau relié aux embarcations à moteur (vitesse et vagues excessives, déversement d'essence, etc.)
- Sensibilisation générale de la population insuffisante pour la protection des plans d'eau (ex : bandes riveraines, conformité des installations septiques, lavage des embarcations, activités nautiques responsables, etc.)
- Incitatifs insuffisants pour encourager l'adoption de bonnes pratiques (végétaux gratuits pour les bandes riveraines, aide technique, aide financière, souligner publiquement les bonnes initiatives)
- Application insuffisante des règlements visant à protéger les cours d'eau (amendes, constats d'infraction, mesures obligatoires d'atténuation des impacts, etc.).
- Impacts des constructions aux abords des plans d'eau sur les paysages

Enjeu E : Sécurité

- Risques d'inondations des zones habitées
- Gestion des barrages de castor

Autre _____

Vous pouvez utiliser cet espace pour préciser vos réponses (indiquez à quelle thématique votre commentaire fait référence) :

2. Afin de bonifier et de mettre à jour l'information sur l'état de la ressource à l'échelle de la zone de gestion du COBALI, pouvez-vous nous faire part de problématiques précises affectant un lac, un cours d'eau ou un secteur en particulier? (Par exemple, auriez-vous observé des fleurs d'eau d'algue bleu-vert (cyanobactéries) ou des espèces aquatiques exotiques envahissantes, comme le myriophylle à épi, un déversement quelconque ou un déboisement excessif de la rive...)

Autres commentaires :



Courriel : pde@cobali.org

425, rue du Pont, Mont-Laurier (Qc) J9L 2R6



Annexe 2

Résultats des sondages et des consultations publiques

Tableau 2.2. Résultats de l'exercice de priorisation des principales problématiques retenues lors des consultations publiques (trois choix par participants)

Principales préoccupations	Vos choix
1- Impacts des changements climatiques	9
2- Dégradation en général de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau	6
3- Pollution par les installations septiques	6
4- Apparition de fleur d'eau de cyanobactéries (aussi appelées algues bleu-vert)	2
5- Dégradation des rives due à une bande riveraine déficiente (manque de végétation naturelle)	23
6- Conflit entre les usagers d'un plan d'eau relié aux embarcations à moteur	17
7- Propagation des espèces exotiques envahissantes (myriophylle à épi, carpe asiatique etc.)	14
8- Augmentation de l'imperméabilisation des sols en raison des constructions (routes, bâtiments, etc.)	10
9- Impacts de la gestion des niveaux de l'eau par un barrage sur l'érosion des rives	6
10- Perte ou dégradation des milieux humides	17